

Arrêté ministériel fixant le modèle du rapport sur la manière dont le membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat, stagiaire, s'est acquitté de sa mission

A.M. 23-06-1980 M.B. 11-08-1981

Le Ministre de l'Education nationale,

Vu l'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat, des centres psycho-médico-sociaux spécialisés de l'Etat, des centres de formation de l'Etat, ainsi que des services d'inspection chargés de la surveillance des centres psycho-médico-sociaux. des offices d'orientation scolaire et professionnelle et des centres psycho-médico-sociaux spécialisés, notamment l'article 43,

Vu l'avis du Comité de consultation syndicale,

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, alinéa 1er,

Vu l'urgence,

Arrête :

Article 1er. - Le rapport sur la manière dont le stagiaire s'est acquitté de sa mission, est établi selon le modèle annexé au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 1980.

Annexe

*MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE
FRANCAISE
CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX DE L'ETAT*

Rapport sur la manière dont le stagiaire s'est acquitté de sa mission.

Centre P.M.S. de l'Etat à

Nom et prénoms du stagiaire : (1)

Diplôme :

Fonction :

Date d'admission au stage :

Interruptions de service (Périodes et motifs) :

Rapport motivé du Directeur : (2)

Proposition du Directeur : (3)

1. Je propose de nommer le stagiaire à titre définitif.
2. Je propose de prolonger le stage.
3. Je propose de licencier le stagiaire.

Signature du Directeur :

Date :

Ce rapport et une copie de celui-ci ont été remis au stagiaire en date du :

Signature du Directeur :

Signature de l'intéressé :

Pris connaissance du rapport et de la proposition du Directeur.

D'accord (3)

Pas d'accord pour les raisons suivantes : (3)

Date :

Signature de l'intéressé :

Ce rapport a été remis au Directeur en date du

Un recours écrit est/n'est pas joint à ce rapport (3)

Signature du Directeur :

Signature de l'intéressé :



Ce rapport et le recours (3) a - (ont) - été adressé(s) à l'Administration centrale du Ministère de l'Education nationale et de la Culture française en date du

Signature du Directeur :

(4) Avis de la Chambre de recours :

Date :

Signature du Président :

(4) Décision du Ministre :

Date :

Signature :

(1) Pour la femme mariée, indiquer le nom de jeune fille, le prénom, épouse de

(2) Ce rapport doit être précis et concerner tous les éléments relatifs à la manière dont le stagiaire a accompli sa mission. Il porte notamment sur les points suivants :

Aptitude professionnelle, relations professionnelles avec les consultants, les collègues, le personnel des écoles, esprit d'initiative et sens des responsabilités, dévouement au Centre et attachement à l'enseignement de l'Etat.

(3) Biffer la mention inutile.

(4) A remplir uniquement s'il y a recours.

